



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

FINANCES, CONTROLE DE GESTION ET COMMANDE PUBLIQUE

**PRESTATIONS D'INFORMATION ET D'ASSISTANCE VIA UN DROIT D'ACCES POUR LA
GESTION DES EMPRUNTS ET DES AVANCES - ATTRIBUTION ET SIGNATURE D'UN
MARCHE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE PREALABLES**

Considérant l'intérêt pour la collectivité d'être assistée pour la gestion de la dette, pour les emprunts en cours ou nouveaux mais également pour les avances consenties par l'Agence de l'Eau,

Considérant que la société Finance Active dispose par le biais de sa plate-forme « OPTIM » d'outils adaptés et spécialisés pour proposer des prestations d'information et d'assistance,

Considérant que la Communauté d'Agglomération peut bénéficier d'un droit d'accès à la plate-forme Insito via un accès sécurisé à l'ensemble des emprunts et avances, dont la société Finances Active est seule à fournir les droits d'accès,

Considérant que ce besoin a fait l'objet d'une consultation en application des dispositions des articles L.2122-1 et R.2122-3 du code de la Commande Publique et qu'après analyse de l'offre, la proposition de la société Finance Active ayant son siège à Paris (75002), 46 rue Notre Dame est apparue économiquement avantageuse pour un montant annuel de 9 068,73€ HT et pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} avril 2025,

Considérant qu'il y a lieu de formaliser le contrat par écrit via un contrat OPTIM,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE d'attribuer un marché ayant pour objet un droit d'accès à la plate-forme Insito via un accès sécurisé à l'ensemble des emprunts et avances de la Communauté d'Agglomération avec la société Finance Active ayant son siège à Paris (75002), 46 rue Notre Dame des Victoires, et de le signer montant annuel de 9 068,73 € HT pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} avril 2025.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le 06 MAI 2025

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DEROUBAIX Hervé

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : - 6 MAI 2025

Et de la publication le : - 6 MAI 2025

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DEROUBAIX Hervé